

Traduire la Bible

Roland Meyer

roland.meyer@campusadventiste.edu

Traduire la Bible c'est mettre la Bonne nouvelle à la disposition de celles et ceux qui n'ont pas accès à ce livre dans les langues d'origine que sont l'hébreu, l'araméen et le grec. Il arrive régulièrement, au cours des années, que l'usage des mots change. Certains sont abandonnés alors que d'autres apparaissent. La révision d'une traduction, voire une nouvelle traduction, est là pour permettre au lecteur de lire un message compréhensible à l'époque où il vit. Du XIII^e siècle à nos jours, nous comptons une bonne centaine de traductions de la Bible en français.

Les plus anciennes traductions connues de certains textes bibliques sont des traductions orales qu'on appelle les *Targoums*. Ce sont des textes de la Bible hébraïque traduits en araméen et utilisés lors des lectures de portions de la Torah à la synagogue à l'intention des populations juives dont l'hébreu n'était plus une langue connue de tous à la suite de l'exil.

Au III^e siècle av. J.-C., le grec était la langue parlée dans le bassin méditerranéen oriental. Les populations juives de la diaspora souhaitaient avoir accès aux textes sacrés écrits en hébreu, mais elles ne connaissaient pas la langue. Une traduction des textes hébreux qui composent aujourd'hui notre Ancien Testament, a été entreprise. Ce travail s'est étendu sur environ un siècle. Cette œuvre porte le nom de traduction des Septante (LXX). Les traducteurs de ces textes ont ajouté d'autres livres à ce corpus, les apocryphes ou deutérocanoniques.

Dès le II^e siècle ap. J.-C. la Bible est traduite en latin, la langue commune dans cette partie du monde. Au IV^e siècle, Jérôme de Stridon entreprend un grand travail de révision de certaines traductions latines. Il en sortira finalement une traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament appelée *Vulgate*. Ce n'est qu'au VIII^e siècle que Charlemagne impose officiellement la *Vulgate* à laquelle avaient été intégrés les textes deutérocanoniques (apocryphes) de la Septante.

C'est en 1523 que Lefèvre d'Étaples publie sa traduction française réalisée à partir des textes latins de la *Vulgate*. En 1535 Pierre Robert Olivétan, cousin de Jean Calvin, publie la première Bible protestante française dans laquelle il insère les textes apocryphes de la Septante. Pour la traduction de l'Ancien Testament Olivétan s'est surtout servi du texte hébreu massorétique, et pour la traduction du Nouveau Testament il a principalement utilisé les textes grecs rassemblés par Erasme de Rotterdam qu'on appelle le *Textus Receptus*¹.

Dès 1538 paraît la *Bible de Genève* dont le texte de base est celui de la traduction d'Olivétan, revu d'après le *Textus Receptus*, et d'après des manuscrits hébreux et grecs, par les pasteurs de Genève. La dernière édition est révisée par Calvin.

Les sociétés bibliques du XIX^e siècle jouent un rôle important dans la traduction de la Bible. Dès cette époque certains traducteurs commencent à travailler à partir des manuscrits les plus anciens et non plus à partir de traductions telles que la Septante ou la *Vulgate*. John Nelson Darby publie une version très littérale à partir des textes hébreux et grecs en 1859. Mais la Compagnie des pasteurs de l'Église de Genève confie au Professeur Jacques-Jean-Louis Segond² le soin de faire la meilleure traduction française possible des textes de l'Ancien Testament. Sa traduction paraît en 1874. Elle est associée à la traduction du Nouveau Testament de son collègue, le Professeur Hugues Oltramare, bibliste à l'Université de Genève. Mais en plus de maîtriser l'hébreu, Segond maîtrise le grec et d'autres langues. C'est alors qu'il entreprend la traduction du Nouveau Testament qui sera publiée en 1880. Le 31 octobre 1873, à propos de la nécessité de traduire les textes bibliques, Segond écrit ce qui suit dans la première édition de sa traduction de l'Ancien Testament publiée à Genève en 1874 :

¹ *Textus Receptus* ou Texte reçu, est le nom donné à la première version imprimée du Nouveau Testament en grec publiée à la hâte en 1516 par le hollandais Erasme. Ce texte est basé sur des manuscrits grecs tardifs (XIII^e et XV^e s.) auxquels sont incorporés des textes latins de la *Vulgate*.

² Louis Segond est né le 3 octobre 1810 à Genève. Il meurt dans cette même ville le 19 juin 1885. Son père est un catholique français qui a servi dans les troupes napoléoniennes. Il gère une échoppe de cordonnier au centre de Genève. Sa mère est genevoise, attachée au protestantisme. Louis Segond s'intéresse aux sciences naturelles et à la médecine et entre à l'Académie de Genève. En 1830 il commence ses études de théologie. Il obtient le grade de bachelier en théologie à l'Université de Strasbourg en 1834, puis sa licence en théologie, en 1835. Il est docteur en théologie de l'Université de Strasbourg en 1836. Il est pasteur dans la région genevoise (Chêne-Bougeries), puis professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Genève.

« Quand la langue hébraïque eut cessé d'être une langue parlée, furent-ils [les Juifs] les premiers à éprouver le besoin d'avoir, pour leur usage, des traductions dans les idiomes des peuples au milieu desquels ils vivaient dispersés. [...] Ainsi prit naissance la version dite des Septante ou d'Alexandrie », p. IX.

Parlant des difficultés de la traduction et des connaissances à avoir pour entreprendre un tel travail, Segond écrit :

« Qui dira dans quelles limites et sous quelles formes le secours divin se manifeste en pareille circonstance ? Peut-on s'attendre à une force surnaturelle qui préserve de toute inexactitude, à une sorte d'inspiration infaillible qui n'a pas même été le privilège des copistes auxquels nous sommes redevables du texte original dont il s'agit de reproduire le sens dans nos langues modernes ? » p. XVI.

Louis Segond a travaillé à partir des différents documents originaux disponibles lui permettant d'aller au plus près des textes les plus anciens connus à l'époque. Certes Segond ne disposait, au milieu du XIX^e siècle, que de quelques manuscrits. Les traducteurs actuels disposent d'environ vingt mille documents pour traduire la Bible. La Bible Segond a très rapidement été la Bible de référence dans le monde protestant en général et pour les adventistes du monde francophone en particulier.

Segond ne voulait pas que les éditeurs touchent à son texte de son vivant, mais il leur a donné l'autorisation de faire ce qu'ils voulaient après sa mort. Une première révision a eu lieu en 1888, mais la plus importante a été réalisée en 1910. La Bible Segond a été révisée régulièrement. En 2002 paraît *La Nouvelle Bible Segond*, Bible d'étude, dont le texte a été entièrement retraduit.

Les sociétés bibliques et les biblistes traduisent et retraduisent les textes. Ainsi la *Bible en français courant* (BFC) est sortie en 1982 ; elle est en train de subir une révision complète pour une parution prévue en 2018. Cette Bible, qui est une traduction de type dynamique convient bien à la lecture publique et complète les Bibles d'étude.

ZeBible est depuis 2011 une Bible très appréciée des jeunes. Son texte, celui de la *Bible en français courant*, est commenté, présenté et expliqué par de très nombreux commentateurs en lien avec les jeunes afin de leur offrir un document adapté à leur époque.

La Bible *Parole de Vie* (PDV), est une traduction en français fondamental dont le vocabulaire a été volontairement restreint à environ quatre mille mots pour permettre aux lecteurs dont le français n'est pas la langue maternelle d'avoir accès aux textes.

La *TOB* (Traduction Œcuménique de la Bible), qui a vu le jour en 1975 a, elle aussi été révisée à plusieurs reprises. L'édition de 2010 a été entièrement revue et le texte a été en partie retraduit. Elle est composée de l'Ancien Testament que nous connaissons dans nos Bibles dites protestantes, des textes deutérocanoniques acceptés par l'Eglise catholique, et des textes deutérocanoniques acceptés par l'Eglise orthodoxe, ainsi que du Nouveau Testament.

Nous possédons de plus en plus de documents anciens se rapportant aux textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Nous constatons que nos langues évoluent rapidement, que les sciences bibliques et les découvertes archéologiques nous donnent des outils de plus en plus précis pour étudier les manuscrits ainsi que les variantes qu'ils proposent pour un même récit. Traduire un texte c'est le rendre accessible au plus grand nombre, c'est le faire vivre. Les multiples traductions et révisions de traductions de la Bible sont bien la preuve de sa qualité universellement reconnue. Certes la révision des textes est une entreprise délicate car il convient de veiller à ne pas trahir la pensée de l'auteur, mais c'est une entreprise nécessaire pour que la Parole de Dieu soit comprise par toutes les populations du monde et à toutes les époques.